



L'Etat fléchit face à la fronde des profs

PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE • Pour des «raisons budgétaires», le département de la formation avait gelé toute nouvelle mesure de soutien aux élèves handicapés en classe. Face au tollé des profs, il a annulé hier sa décision.

MARIO TOGNI

C'est ce qu'on appelle un rétro-pédalage en bonne et due forme. Le 18 novembre, l'Etat de Vaud décidait de geler toute nouvelle mesure de soutien aux élèves à besoins particuliers dans les classes ordinaires, pour des «raisons budgétaires». Une lettre du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (Sesaf) en informait les établissements de la scolarité obligatoire. Hier, face au tollé provoqué par cette décision, le canton est revenu en arrière.

«Au vu des réactions provoquées et avec l'accord de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (Anne-Catherine Lyon, ndlr), j'ai décidé d'annuler cette mesure», confirme Serge Loutan, chef du Sesaf. Un nouveau courrier a été adressé hier après midi aux directions d'établissements scolaires. «Nous allons donc continuer à étudier les demandes qui nous sont adressées», précise le chef de service.

«Nous sommes effarés qu'une telle idée ait été émise»

JULIEN EGGENBERGER

Il rappelle que le budget 2016 de l'Etat de Vaud, sur lequel le Grand Conseil doit se prononcer prochainement, prévoit des augmentations de ressources pour la pédagogie spécialisée, avec notamment 18 postes supplémentaires d'enseignants spécialisés. Une partie de ces effectifs (10 postes) concernent la régularisation d'engagements déjà effectués à titre de renfort. «Cela permettra de répondre, au moins en partie, à l'augmentation de la demande», estime-t-il.

Soutien pédagogique

De quoi parle-t-on? L'intégration des enfants en situation de handicap à l'école nécessite notamment un soutien pédagogique (enseignants spécialisés) et des aides à l'enseignant, soit des personnes qui accompagnent les élèves dans les gestes

du quotidien. Ces mesures sont décidées sur la base d'une longue procédure et avec l'appui de spécialistes. La nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, qui doit entrer en vigueur progressivement dès la rentrée 2016, renforcera encore ce dispositif au cœur du concept d'école inclusive.

Or déjà aujourd'hui les besoins dépassent les moyens à disposition, d'où le moratoire décidé en novembre. Le Sesaf justifiait ce choix en soulignant que «l'accroissement des demandes dépasse toutes les prévisions budgétaires», en moyenne de 6%

sur l'ensemble du canton. Toute nouvelle mesure de soutien serait donc refusée «par principe», écrivait-il, sans préciser jusqu'à quand.

Enseignants choqués

Stupeur chez les enseignants! «Nous sommes choqués et scandalisés par cette décision qui touche les élèves les plus fragiles», réagissait hier matin Grégory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise (SPV), assurant que son téléphone était submergé d'appels de profs en colère et inquiets. La SPV et le Syndicat

des services publics (SSP Vaud) ont donc écrit cette semaine au DFJC, demandant de suspendre cette décision «brutale» et «inacceptable».

Ils ont finalement été entendus. Dans son courrier d'hier, Serge Loutan indique qu'il était dans son «devoir» de tirer les conséquences d'un dépassement quasi certain du budget pour l'année 2015. «L'objectif était principalement d'attirer votre attention sur ce risque et de permettre de l'évaluer», ajoute-t-il, à l'adresse des directeurs d'établissements. En leur demandant de

rester «attentifs au risque élevé dans l'évaluation des situations nouvelles».

Elèves handicapés

Julien Eggenberger, président du SSP Vaud se dit «satisfait» de ce retournement de situation. «Nous sommes néanmoins effarés qu'une telle idée ait simplement été émise. C'est comme si le CHUV décidait de ne plus donner de médicaments à ses patients car l'enveloppe annuelle était épuisée! On parle ici d'élèves handicapés, par exemple des autistes, qui nécessitent parfois un accompagnement

lourd, pas de simples appuis scolaires.»

Après cet épisode «inquiétant», le syndicat va demander au plus vite une rencontre avec la direction du Sesaf et Anne-Catherine Lyon. «Nous voulons des garanties pour la suite», souligne Julien Eggenberger. En particulier, la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, qui nécessitera des moyens supplémentaires, n'a pas de quoi rassurer dans ce contexte. «Une certaine méfiance s'est installée, nous allons être très vigilants», conclut le syndicaliste. I



La mesure annulée aurait touché les élèves les plus fragiles. KEYSTONE

BÂTIMENT DE LA SSR

Le gouvernement demande 55 millions

Le Conseil d'Etat vaudois demande plus de 55 millions de francs au parlement pour acquérir le bâtiment de la SSR à La Sallaz, sur les hauts de Lausanne. Une évaluation «sommaire» de l'investissement pour les transformations s'élève à 11 millions. Devenir propriétaire de quelque 17 000 m² de surfaces administratives à Lausanne s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'Etat de Vaud, note le gouvernement dans son exposé des motifs et projet de décret diffusé hier.

Pour acquérir ce bâtiment «idéalement situé» et occupé actuellement par la RTS, le canton devra déboursier 55,05 millions de francs. Il compte y loger le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (hormis le Service de protection de la jeunesse) et le Département des finances et des relations extérieures (à l'exception de la Direction générale de la fiscalité et du Sipal).

Le canton mènera une étude d'implantation des besoins en 2017 pour préciser les travaux nécessaires. L'investissement à consentir fera l'objet d'une demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil. La RTS a choisi de s'implanter sur le site de l'EPFL, parmi les 15 propositions faites par le Conseil d'Etat, avec un projet évalué à plus de 90 millions de francs. ATS



GRANDE EAU À AIGLE

Ripage du nouveau pont

La mise en place du nouveau pont ferroviaire sur la Grande Eau à Aigle est entrée hier dans sa phase spectaculaire. Long de 35,8 mètres, l'ouvrage d'art pèse 2200 tonnes, indiquent les CFF. Construit en 1922 sur la ligne du Simplon entre Aigle et Yverne, l'ancien pont métallique devait être remplacé. Depuis août, des constructions provisoires assurent le passage sur la Grande Eau de plus de

200 trains quotidiens. La mise en place du nouveau pont est réalisée en deux phases. Hier, l'ouvrage a été ripé sur la voie côté Rhône. Ensuite, après relevage de la voie, il sera installé durant la nuit de samedi à son emplacement définitif. Le trafic ferroviaire sera interrompu samedi dès 20 h 20 jusqu'à dimanche à 10 h 30. Des bus sont prévus en remplacement.

ATS/KEYSTONE

GYMNASÉ LAUSANNOIS

Voyages d'études à l'étranger interdits

Après les attentats de Paris, le gymnase lausannois Auguste Piccard a décidé d'interdire les voyages d'études à l'étranger en 2016. Le Département de la formation souligne qu'il s'agit de la liberté de chaque établissement du post-obligatoire. Aucune prise de position politique n'est donnée à ce sujet par la conseillère d'Etat.

La décision du directeur d'Auguste Piccard, Yvan Salzmann, est une première, selon le «19h30» de mercredi soir de la RTS. «Je n'ai pas une attitude de psychose, je reste très calme», explique le responsable, par ailleurs président (PS) du Conseil communal de Lausanne. «Je ne déconseillerais à personne de voyager à l'étranger puisqu'il faut continuer à vivre. Mais c'est une responsabilité assumée d'un gymnase vis-à-vis de ses élèves», ajoute le directeur. Il n'y a actuellement pas d'autre gymnase qui suive cette voie, selon le porte-parole du DFJC Michael Fiaux.

Pour la scolarité obligatoire, la décision relèverait en revanche de la cheffe du département. Anne-Catherine Lyon n'a pas encore eu à se prononcer car aucune demande dans ce sens ne lui est parvenue. Les voyages d'études sont prévus en général pour avril et mai. Interrogé plus globalement quant à une éventuelle prise de position politique sur une interdiction, comme celle décidée par Auguste Piccard, Michael Fiaux a répété qu'il s'agissait de la compétence de la direction de chaque gymnase. ATS

EN BREF

LE VIVARIUM FERME POUR RENAÎTRE DANS AQUATIS

LAUSANNE Le Vivarium de Lausanne va fermer ses portes le 6 décembre pour mieux renaître en 2017 dans le projet d'aquariums géants baptisé Aquatis. Un tiers des animaux partira pour l'étranger. Les autres trouveront place dans les terrariums et aquaterrariums du futur musée. Après 40 ans d'existence, le Vivarium prendra congé de ses visiteurs les 5 et 6 décembre prochains. L'entrée sera gratuite. ATS

MARIAGES D'EXCEPTION

UNION Le canton de Vaud promet de satisfaire au mieux la demande en mariage d'exception, soit des mariages civils célébrés dans des lieux hors du commun à l'instar du Prieuré de Romainmôtier ou du Clos de la République à Epesses. Il se propose d'engager 2,5 postes à l'Etat civil et de renforcer d'ici là le pool des officiers retraités. ATS